

Une télévision pour une nation

par Jean CHALABY - d'après le témoignage d'Alain PEYREFITTE

"Une télévision pour une nation : la philosophie audiovisuelle de Charles de Gaulle", Espoir n°145, 2005

L'usage que Charles de Gaulle a fait des médias a fait l'objet d'une abondante littérature. Entre autres, les discussions qui ont eu lieu sur ce thème lors d'un colloque organisé par la Fondation Charles de Gaulle ont été publiées et un numéro de la revue Espoir porte également sur ce sujet.

Dans son ensemble cependant, cette littérature porte relativement peu d'attention à la philosophie audiovisuelle du général de Gaulle. Quelle place accordait-il aux moyens audiovisuels dans la société française, quelles étaient les raisons du monopole d'Etat en ce domaine ? Quels principes sous-tendaient la politique audiovisuelle poursuivie sous la présidence de De Gaulle, s'accordait-elle à une vision d'ensemble de la société et de l'Etat ? Cet essai tente d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

L'une des raisons du manque d'intérêt porté à ce sujet provient du fait que tous les éléments d'information n'étaient pas réunis jusqu'à la publication en 1994 et 1997 des notes prises par Alain Peyrefitte alors qu'il occupait les postes de ministre de l'Information et de porte-parole du gouvernement, entre avril 1962 et janvier 1966. Ces notes, complétées par un entretien avec l'ancien ministre de l'Information, accordé à l'auteur en mai 1999, apportent des éléments d'information indispensables sur la conception d'ensemble que le général de Gaulle avait des médias audiovisuels.

Cette philosophie, qui a largement été reflétée dans la politique audiovisuelle poursuivie par le gouvernement sous la présidence de Gaulle, repose sur quatre principes fondamentaux.

Le premier est d'ordre institutionnel et concerne la responsabilité de l'Etat dans les médias audiovisuels. Les deux réformes administratives de la radio et télévision nationale qui eurent lieu sous la présidence de De Gaulle confirmèrent le monopole d'Etat dans ce domaine (article 1er de la loi du 4 février 1959 relative à la Radiodiffusion-télévision française et article 2 de la loi du 27 juin 1964 relative à l'Office de la Radiodiffusion-télévision française).

Plusieurs raisons dictèrent ce choix. Premièrement, il s'accordait avec les préférences du général de Gaulle sur le rôle de l'Etat, qui occupait une place importante dans la vie économique et sociale de la nation, et dont les attributions en matière audiovisuelle ne faisaient que refléter sa position prééminente au sein de la société française.

Le général de Gaulle, comme la plupart de ses contemporains, n'aurait d'ailleurs jamais admis que des entreprises privées fussent impliquées dans les médias audiovisuels du pays. Il y avait, dans la pensée du général de Gaulle, une hostilité à peine voilée à l'égard des intérêts marchands.

Le second principe est d'ordre politique et concerne les droits du gouvernement et de l'opposition en matière audiovisuelle. Selon de Gaulle, la Radiodiffusion-télévision française devait rester un instrument de communication au service du gouvernement.

Même si la réforme de 1964 la libérait de certaines contraintes gouvernementales, il n'en reste pas moins que le général de Gaulle ne pouvait concevoir qu'une télévision publique soit librement partagée par la majorité et l'opposition. Les partis d'opposition n'eurent jamais la même facilité d'accès à la télévision que la majorité gouvernementale pendant la présidence de De Gaulle.

L'opinion de De Gaulle sur le sujet apparaît lors des discussions avec ses ministres dès 1962 au sujet du projet de réforme de la Radiodiffusion-télévision française en 1964. Il était tout d'abord fermement opposé à tout changement, clamant la nécessité d'utiliser « à bon escient » cet instrument qui était encore entre les mains du gouvernement.

Il pensait qu'en période ordinaire, l'opposition n'avait pas besoin de faire tout le temps des critiques sur les ondes nationales. Il suffisait de le permettre lors des périodes électorales, quand le pouvoir était remis en jeu. Alain Peyrefitte cite cette métaphore que de Gaulle utilisait souvent :

“Quand des entrepreneurs concourent pour obtenir une adjudication, pour construire un immeuble, c'est l'entrepreneur qui a obtenu l'adjudication qui a le droit d'être sur le chantier, et

tes autres entrepreneurs qui ont été évincés n'ont rien à faire sur te chantier. Et on admettrait qu'ils viennent critiquer à tout instant la manière de travailler d'un collègue!"

Sur le plan politique, la conception que de Gaulle se faisait du rôle des médias audiovisuels a également été influencée par l'usage qu'il faisait de ces médias. Il était notamment important pour le général de Gaulle de pouvoir s'adresser au pays quand il le désirait, et ce besoin contribue à expliquer son manque d'enthousiasme initial pour la libéralisation de la Radiodiffusion-télévision française :

"La Ve République, c'est l'accord direct du président de ta République et du peuple. Il faut que je puisse m'adresser aux Français autant de fois que c'est nécessaire, sans dépendre d'une quelconque féodalité, sans avoir à négocier avec qui que ce soit".

Le troisième principe de la philosophie audiovisuelle du général de Gaulle, sans doute le plus méconnu, est d'ordre sociologique. Selon de Gaulle et plusieurs responsables gaullistes de la télévision, les moyens audiovisuels devaient contribuer à renforcer la cohésion sociale du pays.

De Gaulle voyait en ta télévision « un magnifique moyen de formation de l'esprit public ?". Cette mission d'éducation et de formation que de Gaulle attribuait à la télévision apparaissait au niveau du choix des programmes et des stratégies des deux chaînes de la télévision nationale (la deuxième chaîne débuta en 1964).

Premièrement, cela impliquait d'éviter une différence trop marquée entre une télévision culturelle pour les élites et une télévision abêtissante pour les masses.

A l'opposé des stratégies de marketing contemporaines de ciblage des publics, de Gaulle voulait que la télévision diffusât des programmes qui intéressent le public français dans son ensemble. Certes, ces programmes devaient être populaires et divertissants, mais aussi éducatifs et édifiants que possible. Selon Alain Peyrefitte, de Gaulle voulait que tes responsables de télévision "trouvent un langage commun aux gens cultivés et au peuples".

Il estimait qu'il n'était pas souhaitable de "couper le peuple de France entre les masses populaires réputées ne rien comprendre et les élites qui, elles, ne se contenteraient pas du

même contenu”.

Ce désir de cohésion sociale entraînait pour la télévision la nécessité de contribuer à la formation d’une culture et d’une identité nationales, ce qui ressort clairement d’une remarque que le Président a faite à son ministre de l’Information en 1963 :

“Vous savez, ta télévision, c’est ta meilleure et ta pire des choses. Ben Gourion m’a dit qu’il s’était d’abord opposé à ce que ta télévision s’installe en Israël. Il sentait qu’elle risquait de distraire ses compatriotes de la construction de leur Etat. Alors qu’il fallait transformer le désert en oasis, s’engager dans des kibboutz ou dans l’armée, la télévision aurait incité à l’amusement, à l’amollissement, à la paresse. Puis il a fini par se laisser convaincre qu’elle pouvait être utile pour donner une langue et une culture communes aux Juifs qui venaient de partout. Tant qu’il y a tenu la main, elle a joué ce rôle. Mais elle a échappé de plus en plus à l’Etat. Elle s’est mise à la galéjade, à la gaudriole, à la critique pour la critique”.

C’est la raison pour laquelle de Gaulle n’aimait pas les documentaires historiques qui présentaient l’histoire de France sous un angle sensationnel ou anecdotique. Il a exposé sa manière de voir les choses lors d’une grève des réalisateurs de l’ORTF en février 1965:

“Ils présentent toujours le côté catastrophique, misérable et lamentable des choses. C’est une tendance qui a toujours caractérisé les décadents ! Il faut les empêcher de montrer complaisamment ce qui est malade plutôt que ce qui est sain, la veulerie plutôt que l’effort, les échecs plutôt que les succès, les hontes de l’histoire plutôt que ses gloires ! Vos types ne s’intéressent qu’à ce qui choque ou à ce qui est moche”.

En 1970 :

“Etre journaliste à l’ORTF, ce n’est pas la même chose que d’être journaliste ailleurs. L’ORTF, qu’on le veuille ou non, c’est la voix de la France. Elle est considérée comme telle à l’étranger et considérée comme telle par le public qui, quand on lui fait remarquer quelque chose, répond : mais c’est inexact, ils l’ont dit à la télévision. Et par conséquent, ceux qui parlent à la télévision ou à France-Inter parlent un peu au nom de la France [...] Je ne vous demande pas de faire l’éloge du gouvernement [...] Ce que je vous demande, c’est de vous rappeler que, quand vous parlez, vous ne parlez pas qu’en votre nom, et que vous le vouliez ou non, que vous engagiez la

France ; et qu'il y a une certaine hauteur de ton et de pensée qui vous est réclamée".

C'est à la suite de cette déclaration que la paternité de l'expression « la voix de la France » fut attribuée à Pompidou, mais la citation mentionnée plus haut indique bien qu'elle faisait partie du vocabulaire de De Gaulle. Ces propos provoquèrent d'ailleurs un scandale d'opinion, mais Pompidou ne faisait que souligner certaines des responsabilités de ce qu'il considérait, à la suite de son prédécesseur, comme une institution nationale.

Tels sont les caractères fondamentaux de la philosophie audiovisuelle de Charles de Gaulle. Elle formait un ensemble d'une extrême cohérence dont chaque élément cherchait à mettre les moyens de communication audiovisuels au service de la nation et de ses institutions. Par ailleurs, elle s'intégrait à la politique générale poursuivie par de Gaulle, qui visait essentiellement à l'établissement d'un Etat puissant, d'un gouvernement fort et d'un pays uni.